

**SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION  
ORGANISATEURS**

**CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

**SESSION 2012**

**EPREUVE**

**Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPECIALITE : ESPACES VERTS ET NATURELS**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

**Ce document comprend : un sujet de 1 page et un dossier de 19 pages**

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**
- ↪ **Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**
- ↪ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

## **Sujet :**

Votre commune « Technville » de 40 000 habitants environ, souhaite implanter la gestion différenciée sur l'ensemble de ses espaces verts et naturels.

Elle possède de nombreux espaces de tous types : espaces verts et espaces naturels, espaces de centre-ville, parcs urbains, aménagement de voirie, etc.

En tant que technicien territorial du service espaces verts, vous avez la charge de mettre en place cette gestion différenciée.

Le directeur des espaces verts vous demande, exclusivement à partir des documents ci-joints, de lui rédiger un rapport technique proposant une méthodologie pour accompagner ce changement.

## **Liste des documents du dossier :**

**Document 1 :** Fiches pratiques n°3 - 4 - 5 - 6 sur la gestion différenciée et retour d'expériences sur la ville de Jarrie (Isère) - <http://www.gentiana.org> - 8 pages

**Document 2 :** « Métier : Changement de culture chez les jardiniers » Maud Parnaudeau - La Gazette des communes - 2 mars 2009 - 2 pages

**Document 3 :** Guide méthodologique pour les communes : objectif « zéro phytosanitaire » dans les espaces verts (extrait) - CAUE du Val d'Oise - 4 pages

**Document 4 :** « Espaces (vraiment) verts... » - Isabelle Touchard - La lettre du cadre territorial - 1<sup>er</sup> février 2009 - 2 pages

**Document 5 :** « Les métiers des espaces verts font peau neuve » Blandine Dahéron - le Moniteur - 4 juin 2010 - 3 pages

## **Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

**Ce document comprend : un sujet de 1 page et un dossier de 19 pages**

# La gestion raisonnable, avec qui ?

3

## La gestion raisonnable se réalise avec des hommes et des femmes

De l'élu au jardinier, chacun apporte ses compétences et sa motivation.



### L'élu(e)

#### Comprend et assume les changements.

Convaincu de la nécessité de changer, il résout les difficultés, vote les budgets (surcoût de 2 à 10 % à l'investissement pour un amortissement sur 2 à 10 ans en coûts de gestion).

Il devra :

- > Programmer les actions à entreprendre et prévoir les moyens nécessaires.
  - > Se former, se documenter pour savoir expliquer et répondre à ceux qui s'opposent.
  - > Communiquer sur sa politique environnementale dans le bulletin municipal.
  - > Avoir une vision au delà du mandat, à long terme (générations futures), un budget à moyen terme (10 ans), une action à court terme (tout de suite !).
  - > Avoir la sensibilité environnementale sur tous les dossiers et au même niveau. Il n'y a pas de projet phare et de projet où on n'a pas le temps ! Réduire la consommation d'énergie est aussi important que supprimer la pollution des eaux par les pesticides.
  - > Recruter du personnel sensibilisé et compétent (faire des formations en interne et lors de recrutements intégrer des agents ayant la sensibilité environnementale).
  - > Eviter les amalgames environnement et sécurité.
  - > Promouvoir la collaboration inter-communale.
- La nature ne comprend pas les limites communales. Les élus ou les agents aiment faire partie d'un élan plus général, ça rassure, ça motive.
- > Donner des priorités simples et modestes (réduire le volume des pesticides pour un abandon progressif, augmenter les surfaces en prairies de fauche...).
  - > Relancer le projet quand cela est nécessaire.



## Le responsable technique

Ça ne s'invente pas, il faut une personne compétente et motivée pour amorcer le changement.

Il devra :

- > Prouver que la diversité de gestion donne une richesse de paysages.
- > Convaincre que les pesticides polluent et que c'est grave, montrer les alternatives.
- > Faire évoluer les modes de gestion de la tonte vers la fauche (expliquer, adapter le matériel, faire un plan de fauchage).
- > Etre une force de proposition pour améliorer l'existant.
- > Participer aux nouveaux projets pour garantir la prise en compte de l'environnement.
- > Former et sensibiliser les agents.
- > Expliquer les actions sur le terrain (sécurité routière par rapport à la fauche, contrôler et valider les dates d'interventions, en lien avec la météo et l'état d'avancement de la végétation).
- > Défendre les intérêts du service et de la démarche : budget, matériel, personnel, formations, communication...
- > Promouvoir la gestion raisonnable sans tomber dans le laisser aller ou la banalisation des espaces à aménager.

Le technicien recueille des informations détenues par les autres communes pour éviter d'essuyer les plâtres, mais aussi :

- > Dans la documentation, sur Internet.
- > Auprès des associations naturalistes pour cibler les enjeux, se faire aider et valoriser l'effort des agents.
- > Chez les particuliers, les passionnés, pour sensibiliser le public.

**C'est le technicien qui doit tirer et pousser pour faire avancer le projet, l'élu assume la démarche politique.**

M. RAISONNABLE ET M. EXCESSIF

DANS Si ce n'est pas propre c'est que c'est sale !





## L'agent de terrain des espaces verts, de la voirie

**Ça ne s'invente pas, il faut une personne compétente et motivée pour amorcer le changement.**

Il devra :

- > Sous l'autorité du responsable technique, établir des liens entre les différentes équipes (désherbage, ramassage des feuilles, entretien des ruisseaux, des fossés, propreté...).
- > Travailler avec une méthode à laquelle il a participé et qu'il a validée (état initial, objectifs).
- > Acquérir de nouvelles compétences, accepter le doute et le fait de devoir tâtonner et s'adapter.
- > Changer son regard : repérer dans l'environnement quotidien les sources de biodiversité.



## Bureaux d'études

**Il ne faut pas financer quelqu'un qui vous freine !**

- > Les bureaux d'études sont payés par la commune, ils doivent respecter le projet politique et s'associer activement aux démarches de développement durable.
- > Toujours s'appuyer sur ce qui a déjà été fait.

Chaque projet doit prouver ses ambitions environnementales :

- 1 - Traitements des zones piétonnes et des surfaces stabilisées.
- 2 - Plan de plantations adaptées (indigènes), entretien simplifié, besoins en eau limités, paillage généralisé...
- 3 - Diminuer les besoins en engrais, varier les graines de gazon... pas de produits systématiques.
- 4 - Chantier : Pas de dessouchage, moins d'élagage, période de plantation, entretien annuel...



## Le personnel des entreprises qui travaillent sur la commune

Il va falloir faire ou refaire tous les cahiers des charges avec les objectifs environnementaux et contrôler le travail réalisé.



## Habitants ou associations privées :

A vous de leur faire aimer le changement avec des talus fleuris, leur expliquer avec des conférences, des articles dans le bulletin municipal...

## T é m o i g n a g e

### Annelise COMPARET

Directrice des services techniques  
et environnement de la ville de Jarrie



Architecte paysagiste DPLG (diplômée par le gouvernement) de formation, j'ai souhaité me rapprocher des élus pour intégrer la préoccupation de l'environnement en amont des projets plutôt que de réinventer le paysage en fin de course.

A la charnière entre les élus et les techniciens tout est possible.

C'est ce qui est passionnant en environnement, on peut agir tout de suite sur mille choses.

Si vous pensez comme moi que l'on ne peut continuer à gaspiller la nature, vous savez alors qu'il nous faut changer.

Sans dramatiser il faut amorcer ce changement, si le chemin était plus facile on le saurait car on l'aurait déjà emprunté. Sans se précipiter, il faut assumer avec les élus ce chemin plus difficile mais plus sûr pour l'avenir.

Les premières années tout est plus difficile car il faut changer, se former, s'outiller... mais au fil des années ce changement devient une routine agréable, on commence à faire des économies de gestion qui permettent de s'équiper un peu mieux. Les mentalités changent, les habitants redécouvrent le coquelicot et la marguerite, ils supportent le verdissement des chemins et comprennent petit à petit pourquoi les papillons avaient l'air d'avoir disparu.

Nous, responsables de services techniques nous pouvons chaque année diminuer l'usage des produits polluants, acheter du matériel adapté, privilégier les matériaux sains et recyclables, pousser à des économies d'eau et d'énergie et réduire les déchets. Nous gérons des chantiers susceptibles d'utiliser des milliers de tonnes de produits issus du recyclage, nous pouvons apporter une contribution forte à la préservation et à la valorisation de la nature.



# La gestion différenciée

# 4

FICHE 4

La gestion différenciée est l'élément clé de la gestion raisonnable.

Elle est à la croisée de tous les chemins qui conduisent à une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement.

Quand on fait la lessive, cela semble naturel de séparer le noir du blanc, le coton et le synthétique. Déjà 4 catégories différentes. Et pourquoi ne pas tout mettre ensemble à 90°C ?

Pour ne pas avoir une garde-robe où tout serait délavé gris rose, défraîchi, rétréci, abîmé...

De même, traiter tous les espaces verts de façon « traditionnelle » banalise et altère gravement la biodiversité. Horticole pour la jardinière, écologique pour la prairie, la gestion différenciée diversifie les milieux, la faune, la flore et les paysages.

La gestion différenciée permet à la nature de revenir en ville.

« La gestion différenciée est la contribution du jardinier au développement durable » (définition de la Ville de Grande-Synthe (59) [www.ville-grande-synthe.fr](http://www.ville-grande-synthe.fr)).

« La gestion différenciée permet d'orienter les services espaces verts vers une gestion du patrimoine vert en harmonie avec le contexte urbain minéral, en différenciant les espaces pour lesquels une gestion écologique est possible. Les espaces où une gestion horticole raisonnée est requise. Elle tente alors de reconstituer les habitats naturels et d'établir des connexions biologiques dans la cité et avec l'espace environnant, tout en permettant l'accueil du public. L'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires ou leur remplacement par des moyens mécaniques, l'économie de ressource en eau, l'utilisation d'un plus grand nombre d'espèces locales plus rustiques, tout cela et d'autres choses encore contribuent à améliorer la prise en compte de l'environnement naturel sur le reste des espaces verts urbains » (extrait de [www.gestiondifferentiee.org](http://www.gestiondifferentiee.org)).

## Mettre en place la gestion différenciée dans sa commune :



Pour commencer :

- > Les élus sont porteurs d'une politique clairement affichée.
- > Le technicien environnement est en place.

Alors, on peut y aller...

### Première étape : Etat des lieux

Cette étape consiste à faire un inventaire quantitatif de vos espaces.

Vous ferez une cartographie de vos espaces. Les informations portent sur la surface, la localisation, l'aménagement détaillé et l'usage des lieux.

Cet inventaire décrit les atouts, les manques et les faiblesses, c'est le début du changement.

### Seconde étape : Classification des espaces

Il va falloir maintenant répartir vos espaces verts en classes d'entretien.

Une fois l'état des lieux terminé, vous pourrez réaliser la carte d'objectif d'entretien : en classant vos sites en fonction de leur aménagement et de leur usage.

Il est préférable de choisir peu de classes (quatre comme à Jarrie) et de créer une catégorie « inclassable » que l'on minimisera avec le temps. Au début celle-ci peut regrouper jusqu'à 40% des espaces.

Pour cette phase, vous pouvez vous faire aider par une personne extérieure au service (stagiaire, mission...). Mais, il faudra que les jardiniers y passent plusieurs demi-journées pour valider les classes, s'approprier l'inventaire et définir les objectifs d'avenir.

Quand vos classes seront bien définies, vous pourrez les tester sur votre commune et réajuster.



M. RAISONNABLE ET M. EXCESSIF



DANS On a toujours fait comme ça !

Voilà ! Sur ce site on peut se demander à quoi ça sert de mettre des engrais ou du désherbant et de tondre cet espace 15 à 30 fois par an ?



Il faut plus de prairies et moins de gazon ! On pourrait faucher une à deux fois par an, cela diminuera le travail et permettra à la nature de s'épanouir ?

Et vous irez vous les ramasser LES CANETTES DANS LES HERBES HAUTES ?



Ha oui...

En juillet, on fauche haut, puis on ramasse avant la fauche définitive. Si c'est trop difficile on en rediscutera !



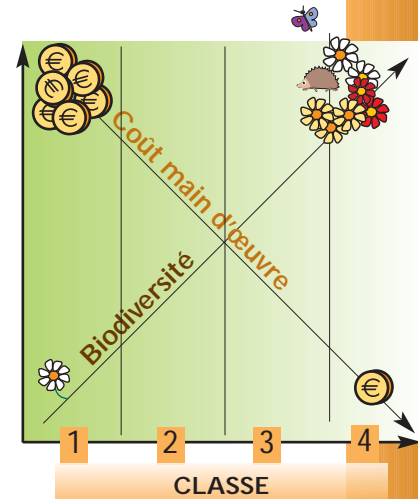
## Deux exemples de classification des espaces

### > Classification des espaces selon le code qualité des espaces verts de la ville de Rennes (1984)

CLASSE	0	1	2	3	4	5	6
Type d'espace	Jardinière	Espace vert à vocation horticole affirmée	Espace vert à vocation horticole simple	Espace vert traditionnel	Espace vert extensif	Espace vert à caractère rustique et champêtre	Terrains de culture
Définition	Jardinières non associées à un espace vert	Espace vert de prestige situé dans un lieu public très fréquenté - Arrosage automatique	Espace vert traditionnel à l'aspect soigné	Espace vert de conception simple, rustique, régulièrement entretenu	Espace vert à entretien modéré	Espace vert rustique à entretien réduit et espace vert champêtre, à l'aspect rustique, supportant un entretien extensif	
Objectifs d'entretien	Entretien suivi et soigné	Entretien fréquent et très soigné, fleurissement important - tonte trois fois par semaine - désherbage du gazon - Taille horticole désherbage des surfaces nues	Entretien suivi et fleurissement limité - tonte une fois par semaine - désherbage du gazon - taille horticole - désherbage des surfaces nues	Entretien simple et régulier - tonte une fois par semaine - désherbage du gazon ponctuellement - éclaircissage - désherbage des surfaces nues	Entretien réduit - six tontes par an - recépage - désherbage des surfaces nues ponctuellement	Entretien réduit - tonte une à deux fois par an - uniquement nettoyage	

### > Classification des espaces selon Jarrie

CLASSE	1	2	3	4
Définition	<b>Zone de prestige</b> Fleurs ou stade/Arrosage et apports chimiques	<b>Zone centrale</b> Plantations fleuries/gazons /Arrosage et apports organiques	<b>Zone périphérique</b> Plantations et gazons rustiques	<b>Zone naturelle</b> Libres arborées
Nbre. d'espèces par m²	10 espèces végétales à...	...croissant	...++	100 espèces végétales
Nombre de tontes par an	+ 25 (jusqu'à 60 !)	8 à 25	3 à 8	Fauches 1 à 3
Surface sur la commune de Jarrie	2 ha	5 ha	13 ha	40 ha
Coût	Coût 25 unités...	décroissant...	décroissant...	Coût 1 unité
Objectifs	Réduire, optimiser et repositionner ces espaces sur des sites phares	Passer une partie des sites en fauche Eliminer certains intrants	Augmenter les zones de classe 3 dès que l'on a le matériel : faucheuse, désherbeur thermique	Maintenir ces espaces et mettre un maximum de bords de routes en classe 4 Arrêter le désherbage et la tonte : faucher



### Les petits + du père raisonnable

Dans la mise en place de la gestion différenciée, il faut parfois renoncer à la maîtrise horticole et assumer le « mécontentement » de certains riverains. Il faut s'approprier la démarche communale comme une directive professionnelle et la respecter. Chaque année, il faut s'adapter au territoire, essayer, abandonner, avancer sur d'autres secteurs, ne pas penser que changer d'avis équivaut à un échec mais toujours en faire un peu plus pour l'environnement.

Il faut expérimenter, il y a beaucoup d'inconnues... C'est le terrain qui donne des réponses...

Le changement peut inquiéter car le jardinier a une formation horticole. Il a acquis au fil des années des compétences et hésite au changement, il a peur, et c'est tout naturel, de redevenir incompetent.

Il faut valoriser les savoir-faire et associer les jardiniers à l'avenir de notre planète.

Vous pouvez contacter les communes qui ont de l'expérience en la matière : Rennes (35 ans), Jarrie (6 ans), Meylan, Grande-Synthe, Lille, Sully-sur-la-lys, Fougères.

Même si la gestion différenciée n'a pas d'objectifs financiers, sa mise en place induit des changements d'organisation dans les services des espaces verts. A terme, on peut dire, sans l'affirmer, que la gestion différenciée coûte moins cher qu'une gestion traditionnelle. Quand on maîtrise bien son affaire (compter trois ou quatre ans) la réduction des tontes et des interventions sur les classes 3 et 4 diminue certaines dépenses. Mais il faut penser aux investissements matériels et à la formation du personnel.



# Gérer raisonnablement



FICHE 5

## Il ne faut pas dégoûter votre jardinier

**Il ne faut pas lui dire que tout ce qu'il a appris jusqu'à aujourd'hui, à l'école ou au prix de beaucoup de travail sur le terrain, ne vaut plus rien, qu'il faut l'oublier et repartir à zéro. Ce serait faux et personne ne supporterait ce traitement !**

Peu de professionnels pourraient supporter de s'entendre dire : laissez tomber tout ce que vous avez appris jusqu'à ce jour, on va tout changer, ce qui était valable hier est obsolète voire dangereux aujourd'hui.

Le jardinier qui au fil des années avait patiemment accumulé le savoir-faire horticole ne s'y retrouve pas et pour plusieurs raisons :

- > Il faut changer, se former, évoluer, c'est dur ...
  - > Il faut arrêter de faire ce que l'on aime : le tout propre tout net de la nature bien maîtrisée. C'est dur dur ...
  - > Il faut répondre aux habitants qui vous disent que vous ne faites plus rien, que c'est sale. Dur dur dur ...
  - > Il faut défendre la gestion raisonnable alors que soi-même on peut trouver que c'est sale. Dur dur dur dur ...
- Tenez bon !

## Valoriser les savoir-faire et s'appuyer sur les compétences

Il faut comprendre que le jardinier est souvent issu d'une formation horticole. De cette formation le jardinier a appris :

- > A maîtriser la nature et sa compétence est jugée ainsi. Pour le jardinier, laisser des « mauvaises » herbes est aussi contre sa formation et il a l'impression de faire du mauvais boulot. Il reçoit donc très mal les critiques des habitants car il est assez souvent d'accord avec eux.
- > A planter des espèces rares et exotiques pour montrer son savoir-faire et entraîner les habitants à oser de

**Attention, le métier de jardinier est un métier de cœur, il faut que le jardinier continue à se faire plaisir pour qu'il puisse s'investir dans son travail.**

nouvelles compositions. On ne peut donc pas le cantonner dans la haie locale indigène car il faut aussi se faire plaisir et il faut travailler sur plusieurs tableaux.

## Gérer l'existant raisonnablement

1. Sur les secteurs de classe 1 et 2, renforcer la perfection, valoriser la gestion horticole avec des ambitions « écologiques » de remplacement des produits par des auxiliaires de cultures... Grâce à la gestion différenciée, le jardinier a plus de temps pour montrer son savoir-faire. Dans les zones de classe 1, il ne doit pas y avoir de mauvaises herbes, pas de parasites, pas un mégot, un gazon de golf et une coupe rase régulière (peu de zones de classe 1 mais des sites remarquables au niveau technique).

Tout cela dans un esprit et avec des « produits » et des techniques des plus raisonnables.

2. Sur les autres secteurs il faut s'appuyer sur les savoir-faire pour faire autrement.

La rigueur de l'horticulture servira très bien la nature quand il s'agira d'apprendre à reconnaître les plantes dites « mauvaises », à maîtriser leur cycle de vie... Le jardinier saura aussi s'appuyer sur ses compétences horticoles pour tailler les végétaux en haies vives grâce à son savoir-faire au niveau de la détermination, de la taille, des périodes de floraison. Une taille au carré d'une haie mixte n'est pas un travail de professionnel. Il faut valoriser les connaissances et la professionnalisation de la gestion raisonnable. Faire l'apprentissage de la faune auxiliaire, des milieux naturels, de la vie du sol, de la vie des arbres morts, des chaînes alimentaires, peut être bénéfique pour la compréhension de la gestion raisonnable.

## Il faut donc

- > Expliquer au jardinier l'intérêt pour la nature : l'aider à redécouvrir le lien entre le végétal et l'animal, la notion de milieu vivant qu'il a « oublié ».
- > Lui dire clairement que c'est la politique de la commune et que cela fait partie de son travail que de tout mettre en œuvre pour l'appliquer au-delà de son sentiment personnel.
- > Le jardinier reste l'expert
  - Il se forme à l'inventaire des « mauvaises herbes ».
  - Il utilise les variétés ornementales de végétaux locaux aux floraisons remarquables. Ex. la Viorne de Bodnantense (*Viburnum x bodnantense*) ou Mariésii (*Viburnum plicatum*)

Fiche 4



MME RAISONNABLE ET MME EXCESSIVE



DANS Le temps qu'il faut prendre...

...à l'automne, de jeunes arbres, locaux, et assez espacés pour s'étaler naturellement...

Ah NON ! j'inaugure le 10 août et pas question d'avoir trois branches éparées...

...Je veux une forêt dense, et n'oubliez pas mon bananier !  
Mais dans deux ans ils n'auront plus la place pour pousser !

On arrachera ou mieux, on taillera, comme à Versailles, superbe !

« *Mariesii* ») alors que l'on connaît la boule de neige (*Viburnum opulus* « *Roseum* ») ou la ridée (*Viburnum rhytidophyllum*).

- Il explique le cycle du vivant aux habitants.
- En parallèle laisser la créativité et la technicité horticole du jardinier s'exprimer par la forme en topiaire en zone de classe 1.
- Accepter qu'il ne partage pas la démarche dans le fond, du moment qu'il la met en œuvre et laisse du temps pour le changement des mentalités.

Réduire les zones de classe 1 ce n'est pas plus mal car on en a moins mais elles sont mieux maîtrisées.

Afin de ne pas décourager les jardiniers, ne pas leur demander de faire des miracles ! En effet, à l'impossible, nul n'est tenu. Certains espaces, de par leur conception ou leur âge (trop vieux pour fleurir, trop dense pour se développer, problème de visibilité d'où taille draconienne...), ne peuvent pas apporter de satisfaction ni aux jardiniers, ni aux usagers. Si en plus on doit désherber à la main un site mal fichu et moche, c'est désespérant ! Il faut donc lors de l'inventaire repérer ces sites et programmer leur réfection.

**Attention, le but n'est pas d'arracher partout et de ne rien proposer.**

**Ne pas arracher sans projet derrière. Le projet ne doit pas être dirigé par « le plus simple, le moins pénible à entretenir ».**

**Toujours revenir aux objectifs que vous vous êtes fixés.**

### Projets neufs réalisés en extérieur

Pour la commune ce n'est pas valorisant d'avoir des aménagements déperissants, les habitants pensent que le service de la commune n'est pas à la hauteur.

Il faut confier une réelle gestion à l'entreprise sur la base d'un cahier des charges établi en interne (en fonction des classes) et d'un devis indépendant ou alors l'assumer au sein du service avec mise en place d'une convention avec l'entreprise.

## Méthode pour gérer l'existant plus raisonnablement

Voici étape par étape comment faire :

1. Lancer l'inventaire des différentes zones à gérer.
2. Faire un repérage des zones inadaptées.
3. Réaliser un descriptif des objectifs par zone (en termes de qualité esthétique, paysagère, écologique, sécurité...).
4. Valider les objectifs.
5. Faire un projet permettant de répondre à ces objectifs (rôle du chef d'équipe avec les jardiniers). Laisser beaucoup de liberté de conception au départ pour permettre de responsabiliser le jardinier qui n'a pas forcément l'habitude de décider et qui va se confronter à la difficulté de concevoir un projet adapté répondant aux objectifs fixés.
6. Valider ou réorienter le projet.
7. Faire un cahier de gestion.

Après validation, programmation des travaux, chiffrage, commande des végétaux ou du travail selon les capacités des équipes et seulement lorsque tout est balisé on peut :

8. Arracher la zone inadaptée.
9. Mettre un panneau expliquant à la population le projet à venir sommairement.
10. Réaliser l'aménagement de préférence à l'automne avec des petits plants indigènes à racines nues.
11. Planter à la fin de l'hiver, pour les zones de classe 1 et 2 ayant de l'arrosage automatique.
12. Suivre de près le cahier de gestion et le réadapter au fil de l'année pour qu'il soit ensuite validé au bout d'un an et fiable.

On doit préciser :

- Le cahier des charges avec les obligations : zéro produit phytosanitaire, paillage, remplacement des végétaux déperissants par des sujets plus forts (pour dissuader l'abandon des plantations...).
- L'inventaire des plantations et des sites de gestion avec leur classe et leur cahier de gestion, les travaux d'entretien programmés.

### > Aménagements existants au regard de la gestion différenciée : trois cas se présentent lors de l'inventaire

Cas	A	B	C
On constate un	Aménagement cohérent	Aménagement à revoir	Aménagement inadapté
Le jardinier effectue la classification	Classification aisée	Difficile à classer ou incohérence mineure (ex : désherbage en zone 3 au pied des arbres)	Impossible à classer ou végétaux exotiques complètement inadaptés au milieu
La classification est	Adaptée à l'usage	Adaptée à l'usage	Pas adaptée à l'usage. Ex. : fauche tardive dans une école, un stade, une aire de jeux...
Perception par les habitants et usagers	Bien perçu	Espace peu valorisé	Espace mal vécu, mal perçu Prairie fleurie lors de la mise en graine en fin d'été (jaune et moche)
Dans le plan de travail du jardinier	La gestion est bien définie	La gestion est assez bien définie	La gestion n'est pas définie (on fait en fonction du temps disponible...)
Résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire : nommer et décrire l'existant</li> <li>• La gestion correspond à la classe 1, 2, 3 ou 4</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire : nommer et décrire l'existant</li> <li>• Faire un cahier des charges concernant toutes les modifications à mettre en œuvre</li> <li>• La gestion découle des classes. Ex. : pas de désherbage en zone 3 au pied des arbres, on plante des végétaux couvre-sol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser le projet</li> <li>• Cibler la classe souhaitée et son mode de gestion</li> <li>• Arracher l'existant</li> </ul>



### Les petits + du père raisonnable

Pour les plantes envahissantes :

1. Faire un plan de situation des principaux foyers avec un cahier des charges décrivant les actions à mettre en œuvre (plan de bataille : observatoire vert, du 15/04 au 30/11 présence accrue et régulière tous les 15 jours pour sensibiliser). Il faut repérer, arracher, surveiller, faucher. L'observatoire sert aussi de suivi sur le terrain de la gestion différenciée.
2. Faire la différence entre les plantes mauvaises pour la santé (ambrosie) et les plantes envahissantes « nuisibles » pour l'équilibre naturel (buddléia, renouées...).

3. Former le maximum de personnel, les élus et tous les habitants motivés qui sont d'une grande aide pour le repérage avant la floraison.
4. Inclure la lutte contre ces plantes dans le cahier des charges du lotisseur, en lui laissant cette responsabilité jusqu'au certificat de conformité de l'habitation. Sinon, rapidement, l'interlocuteur disparaît quand l'ambrosie apparaît. En effet, les terrains sont vendus mais ne sont pas encore construits et les propriétaires ne se sentent pas encore concernés !



**Vous avez décidé de mettre en place la gestion raisonnable sur vos espaces communaux. Voici quelques conseils pour la conception de vos aménagements. Un aménagement bien conçu dès le départ est un gage de réussite dans la mise en application de la gestion raisonnable.**

## Canevas d'un projet d'aménagement raisonnable en six étapes

1. En fonction du lieu de l'aménagement et du programme, on détermine une **catégorie d'aménagement** liée à un usage et à une situation : square, parc, cour, jardin de proximité, entrée de ville, espace sportif...

2. Situer la **gamme de classe de gestion pressentie** selon la situation et les usages.

- > Entrée de ville, stade, jardinière : prestige + usage fort = classe 1.
- > Piscine, square en zone urbaine : usage fort = classe 2.
- > Parc paysager : usage diffus = classe 3.
- > Prairie, zone naturelle : usage occasionnel = classe 4.

3. Connaître les contraintes de gestion pour avoir une conception réaliste qui permette de prendre en compte les préoccupations environnementales.

> Je veux faire une fauche annuelle tout en garantissant la sécurité et cela avec une augmentation minimum de la charge de travail des jardiniers puisque l'on ne peut pas recruter. Donc je dois éviter de mettre des poteaux en bords de route pour pouvoir faucher mécaniquement.

> Je ne veux pas avoir de taille annuelle lourde sur les arbres à planter. J'éloigne les sites de plantations des routes, des maisons et autres obstacles pour qu'ils puissent se développer normalement.

4. Présentation des projets neufs aux jardiniers, discussion. Vérifier que la conception est adaptée : vérifier la cohérence des densités, des zones de plantations et des espèces choisies en fonction des classes de gestion pressenties.

**Exemples d'erreurs lourdes à gérer :**

> Un gazon autour d'une zone de fleurissement (classe 1) « sans arrosage » !

> Une prairie bordée de buis taillés (classe 4 pour la prairie et 2 pour les buis) ; une placette en sable, dans un parc nature, sous des arbres (classe 3 ou 4 si on accepte le verdissement sinon classe 2 si on désherbe).

**Aménager le projet pour intégrer les contraintes de gestion sans nuire à l'intégrité du projet paysager :**

> Classe 3, projet de roses trémières à l'entrée du chemin

FICHE 6



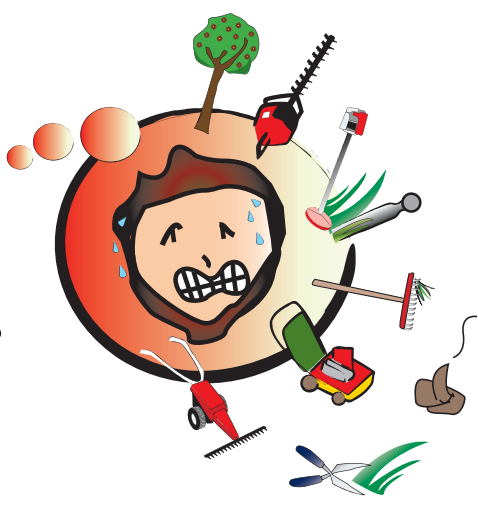
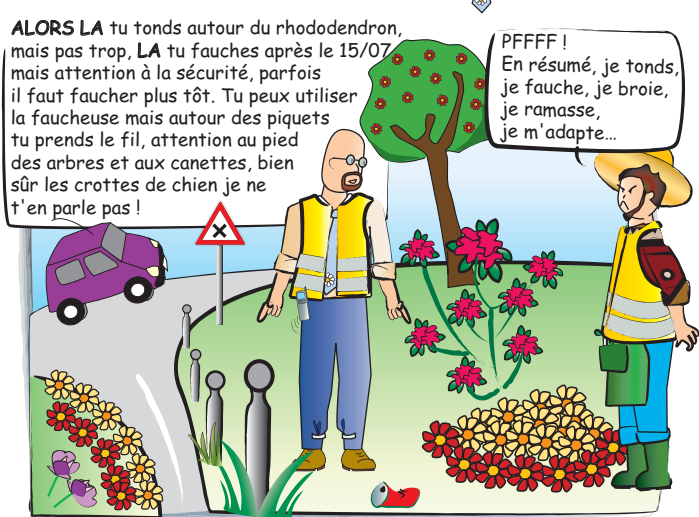
Fiche 4



M. RAISONNABLE ET M. EXCESSIF



DANS Et simplifier, c'est possible ?



du parc : éloigner les roses trémières ou le chemin pour préserver une bonne vision de loin et s'affranchir du problème de traitement des inévitables pucerons, qui à distance ne seront pas vus.

Fiche  
4

> Classe 1, massif de vivaces et gazon sur la place de la gare : prévoir un arrosage automatique et le décaissement pour le paillage des vivaces.

> Classe 3, plantation d'arbres dans une prairie : prévoir de planter le pied des arbres. Cela évitera le désherbage des cunettes ou les blessures des arbres par le rotofil.

**5. Lire toutes les pièces écrites des consultations, les corriger pour enlever les habitudes inutiles et bien le spécifier aux entreprises retenues qui elles aussi auront des habitudes...**

> Je veux des plantes résistantes à la sécheresse, plantes basses aromatiques. Je ne mets pas de terre végétale sinon je n'aurai pas de fleurs et pas d'odeur. Je veux des végétaux dont le développement est adapté.

**6. Réalisation : vérifier les travaux en cours.**

**Analyser la terre en place avant un apport éventuel.** Souvent on n'a pas besoin de terre végétale. Cela coûte et en plus il faut faire attention à la provenance de la terre (plantes envahissantes !).

> **Imposer la réception des zones à planter avant toute plantation.** Vérifier l'épierrage, la planimétrie et la pente pour permettre la fauche ou la tonte ultérieure.

Fiche  
13

> **Vérifier le décaissement pour le paillage :** minimum 20 cm pour mettre 15 cm de paillage ou de feuilles et laisser une vue de 5 cm pour éviter de retrouver le paillage sur la route au moindre coup de vent. C'est simple mais ce n'est jamais fait !



## Les petits + du père raisonnable

**Comment limiter les dépôts en décharge et la ronde des camions qui polluent ?**

- En broyant les produits d'égavage qui viennent pailler le pied des plantations.
- En paillant les massifs avec les feuilles ramassées (sur Jarrie, 350 m<sup>3</sup> par an en moins dans les déchetteries et en plus pour faire un très bon terreau de feuilles).
- En laissant les branches en place, empilées pour des refuges pour la faune.
- En minimisant les élagages, en plantant des végétaux adaptés et en enlevant au fur et à mesure les haies de « bétons verts » (lauriers, cyprès, thuyas...) non adaptées, qu'il faut tailler et rabattre sévèrement pour des questions de sécurité et de circulation.
- En laissant les troncs des arbres morts sur 2 m pour la faune et la flore des bois morts.

> **Imposer un recollement précis des plantations effectuées** (plan de situation sur recollement voirie + à chaque plantation le type espèce et taille + petit carnet d'entretien réaliste, pas surréaliste !).

## Arrosages : deux règles

**1.** Sur les classes 1 = zones de gazon et de fleurissement, l'arrosage est obligatoire.

**2.** Sur les autres classes, il n'y a pas d'arrosage. Cela coûte à la mise en place, à l'entretien du matériel auquel il faut ajouter le coût de l'eau. De plus, cela accroît la pousse des végétaux et donc l'entretien !

Par contre pour les classes 2 (voire 3 si on a beaucoup de plantations), prévoir une bouche d'arrosage à proximité. Et un conseil, préférer le plombage des arbres et arbustes (opération consistant à apporter de grandes quantités d'eau en une fois). Un arrosage important par semaine vaut mieux qu'une aspersion journalière qui fait remonter les racines et sensibilise le sujet à la sécheresse.

## Critères environnementaux et sociaux au-delà des critères financiers et esthétiques

**Quelques idées pour l'aspect social :**

**1. Le jardin des pieds d'immeubles en gestion collective :** une diversité à notre portée (quartier de Beaudésert à Mérignac (33), cités-jardins de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry (92)...) .

**2. Le jardin ouvrier et le jardin familial.**

**3. Concertation et communication avec les riverains pour prendre en compte les attentes.**

> Fleurs préférées à mettre en place ou enlever un arbre au projet car il y a un potager qui veut garder sa lumière...



## DOCUMENT 2

### Métier : Changement de culture chez les jardiniers

Les activités des jardiniers sont fortement modifiées en raison des problématiques environnementales. L'adaptation des agents a nécessité la mise en place d'un important volet « formation ».

S'il est un domaine dans lequel les enjeux environnementaux ont bouleversé la manière de faire, c'est bien celui des espaces verts. Et plus particulièrement le métier de jardinier qui a vécu, ces dix dernières années, une véritable révolution culturelle et technique. Le glissement quasi généralisé d'une gestion horticole à une gestion plus naturelle des espaces verts a fait disparaître la frontière entre le jardinier horticole et celui formé à l'entretien des espaces naturels. « Aujourd'hui, les jardiniers sont écologues et peuvent, dans une même journée, entretenir des espaces champêtres et des espaces horticoles », constate Bertrand Martin, responsable de l'exploitation au sein de la direction des jardins de la ville de Rennes.

**L'air du temps...** Vécu par certains jardiniers comme un retour en arrière ou une dépréciation de leur savoir-faire, le passage à une gestion plus respectueuse de l'environnement ne s'est pas faite sans mal. « Des agents, souvent fiers de leur formation horticole, ont dû accepter que ce qu'ils ont fait pendant des dizaines d'années ne soit plus dans l'air du temps », explique Thibaut Beauté, directeur général adjoint des pôles territoriaux de Cergy-Pontoise, président de l'Association française des directeurs de jardins des espaces verts publics (AFDJEVP). « Un jardinier à qui l'on a inculqué que rien ne devait dépasser, se voit aujourd'hui félicité parce qu'il n'a pas enlevé l'herbe ! C'est une sacrée révolution pour eux », estime Louis Tissier, chef du service des espaces verts de Strasbourg et de sa communauté urbaine.

Les méthodes de gestion ont non seulement évolué mais elles se sont aussi complexifiées, laissant davantage de marges de manœuvre aux agents dans des cadres mieux déterminés. Ceux auxquels l'on demandait d'appliquer des recettes toutes faites et d'acquérir des automatismes sont invités aujourd'hui à porter un regard attentif à ce qu'ils font et à adapter sans cesse leurs pratiques. « Les tondeurs, qui avaient auparavant un métier d'application, sont aujourd'hui des jardiniers-chauffeurs d'engin qui ne peuvent plus se contenter de passer la tondeuse de manière indifférenciée sur tout l'espace herbacé », constate Bertrand Martin. « On sort des recettes stéréotypées, ce qui oblige les jardiniers à se poser davantage de questions », assure Louis Tissier.

Cette contribution plus active à la gestion des espaces leur est également demandée lors de la phase de conception, puisqu'ils sont désormais consultés sur les projets d'aménagement.

Après avoir été formés à l'horticulture, puis à la gestion des paysages, les jardiniers doivent aujourd'hui acquérir des connaissances environnementales, écologiques, mais aussi sur la faune et la flore endémique. « La nouvelle gestion nécessite de raisonner en milieu et donc de connaître les écosystèmes, et pas seulement la biologie des plantes », explique Gaëlle Aggeri, animatrice du pôle de compétence « paysage espaces verts » du CNFPT. D'où le développement progressif par le CNFPT d'un programme de formations dédié aux métiers des espaces verts-paysages et de l'environnement.

**L'ABC de la biodiversité.** « Nous avons mis en place des itinéraires "métier", avec des modules de formation sur les problématiques d'économie d'eau, d'énergie, la médiation scientifique, la connaissance de la flore indigène, détaille Gaëlle Aggeri. Deux itinéraires viennent d'être créés : celui d'élagueur, en raison du transfert des agents des directions départementales de l'équipement et du renforcement de la réglementation, et celui de jardinier des espaces horticoles et naturels.

Parallèlement à l'offre permanente de stages, le CNFPT organise des colloques nationaux afin de favoriser les échanges sur la biodiversité urbaine et des formations biodiversité sur des thèmes liés au Grenelle de l'environnement. »

De leur côté, les collectivités montent des formations en interne sur mesure, « afin d'élargir les connaissances sur la faune et la flore locale », précise Louis Tissier. A Rennes, deux cycles ont été mis en place pour les 400 agents de la direction des jardins, à raison de 60 agents formés par an. « Le premier module traite des stratégies de gestion des grands équilibres écologiques à l'échelle d'une ville ou d'un quartier avec, notamment, la notion de "corridor écologique". Le second module porte sur la biodiversité et la gestion plus naturelle à l'échelle d'un espace vert », précise Bertrand Martin. Au conseil général des Hauts-de-Seine, la direction des parcs, jardins et paysages organise

des groupes de travail et d'échanges de pratiques en interne sur la gestion de l'eau, les nouvelles essences d'arbres, le tri sélectif, etc., à raison d'un rendez-vous par mois en moyenne pendant deux ans. Ce type de rencontres a créé une émulation entre les agents.

**Pédagogues.** Au-delà des changements de pratiques et de l'acquisition de connaissances, les jardiniers ont dû apprendre à communiquer sur des aménagements paysagers d'un nouveau genre et pas toujours bien perçus par la population. « La gestion raisonnée des espaces verts a donné lieu à des remarques et interpellations multiples de la part des passants, ce qui a été difficile pour les agents. Nous avons reçu 500 emails et lettres en huit mois, puis les critiques ont complètement disparu. A force de pédagogie, les habitants ont non seulement compris la démarche de la collectivité, mais ils y sont désormais globalement favorables », relève Jean-Pierre Sagot, chef de service des espaces verts de La Rochelle.

**AVIS D'EXPERT :** Gaëlle Aggeri, animatrice du pôle de compétence « paysage espaces verts » du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

« Le premier répertoire des métiers de 1993 comptabilisait 10 métiers dans la famille « espaces verts ». La réactualisation des fiches-métier en 2005 a pris en compte le paysage en identifiant 16 métiers dans les villes, mais également les départements, les parcs naturels régionaux, les agglomérations. Pour les cadres, on a vu apparaître les métiers de concepteur paysagiste et de chef de projet paysage, qui pilotent la cohérence des politiques paysagères sur les territoires. La réactualisation de 2008 a intégré la compétence « écologie », les plans de gestion et la connaissance de la flore locale dans les métiers de directeur et de gestionnaire des espaces verts. Ceux de jardinier et d'agent d'entretien des espaces naturels ont fusionné sous un nom commun de « jardinier des espaces horticoles et naturels. »

#### LES POINTS CLÉS

**Méthodes de travail :** Le développement de la gestion raisonnée des espaces verts a modifié en profondeur les méthodes de travail.

**Question d'espaces :** Les agents d'entretien des espaces verts sont aujourd'hui des « jardiniers des espaces horticoles et naturels ».

**Connaissances :** L'offre de formation s'est adaptée aux nouveaux besoins de connaissance sur les écosystèmes et la biodiversité.

**TÉMOIGNAGE :** Rémi Bodin, agent de maîtrise principal, responsable d'équipe à Rennes  
« Jardinier depuis 1974 à Rennes, j'ai vu évoluer notre métier avec les changements progressifs des techniques. Le jour où on nous a dit de laisser pousser l'herbe, ça a été un choc ! Non seulement ce n'était pas ce que l'on avait appris à l'école, mais il fallait en plus que l'on s'adapte à de nouvelles pratiques. Aujourd'hui encore, certains collègues ont du mal à accepter le changement, de ne plus tailler comme avant, de ne plus désherber les allées. Ils considèrent qu'on leur a un peu volé leur métier d'origine. Pour ma part, je me suis adapté sans trop de difficultés. C'est différent, voilà tout. Vis-à-vis des passants, nous nous sommes sentis un peu désœuvrés lorsqu'ils nous demandaient pourquoi nous changions la manière de fleurir les espaces verts. Aujourd'hui, le travail d'explication a été fait et la société a évolué tant et si bien que nous sommes de moins en moins interpellés. »

Maud Parnaudeau - La Gazette des communes - 2 mars 2009

## DOCUMENT 3

**Guide méthodologique pour les communes : objectif « zéro phytosanitaire » dans les espaces verts (extrait) – CAUE du Val d'Oise**

### Comment atteindre l'objectif «zéro phyto» ?

#### Elaborer une méthode

**1- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts** permettant de réduire progressivement l'utilisation des pesticides. Chaque type d'espace doit bénéficier d'un mode de gestion adapté aux contraintes environnementales et paysagères, aux risques et aux impacts.

Une démarche raisonnée et adaptée au contexte local doit être mise en place dans la gestion des espaces publics, impliquant souvent une autre conception des massifs fleuris et de certains espaces verts, ainsi qu'une réorganisation du travail des équipes techniques, amenées à gérer une grande diversité d'espaces (cf II: «Répondre aux objectifs»).

**2- Aménager les espaces verts** pour les adapter aux objectifs.

Il est nécessaire de prendre en compte l'aspect environnemental en amont dans les projets d'aménagement et de changer le mode de gestion des espaces publics

Exemples : jardin filtrant améliorant la qualité du rejet de station d'épuration dans le milieu naturel - Honfleur (14), circulations douces, réseau de haies vives, favorisant la biodiversité - Elbeuf (76)

**3- Réorganiser les services** afin de permettre une gestion plus cohérente des espaces publics et des espaces verts, et répondre de façon optimale et efficace aux différents enjeux.

La communication entre les services est indispensable.

Ils doivent recevoir les mêmes informations concernant les objectifs de gestion des différents espaces de la commune.

Les équipes, une fois formées, doivent travailler ensemble.

Par exemple :

- L'entretien de la voirie et la gestion des espaces verts auront à répondre à un objectif commun, de contribuer au bon état écologique et chimique des cours d'eau. Exemple : désherbage thermique des voiries (Bernes-sur-Oise)

**La gestion des milieux naturels** (berges de cours d'eau, espaces boisés,...) implique une substitution des moyens chimiques d'entretien par des moyens mécaniques (fauches, tontes sélectives, désherbage thermique, etc.), afin d'améliorer leur richesse écologique.

**La gestion des espaces verts** doit devenir cohérente avec la gestion des milieux naturels: il est impensable d'accueillir la faune sauvage à certains endroits pour la détruire à d'autres. La faune circule d'un espace à un autre.

**4- Mettre en place un plan de formation du personnel communal** pour permettre aux techniciens d'acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire mieux adaptés aux concepts et aux exigences du développement durable.

Pour s'engager dans une modification durable des pratiques d'entretien des espaces publics, il est impératif de former le personnel, agents municipaux et responsables techniques, à de nouvelles pratiques évitant le recours aux phytosanitaires. Les élus, dont la responsabilité est engagée en cas de pollution ou d'impact sanitaire suite à l'application de pesticides, doivent également être informés sur les risques et les techniques alternatives.

La gestion différenciée préconisant des modes d'entretien très différents selon la typologie des espaces, il est nécessaire de former les responsables espaces verts et les techniciens, afin qu'ils puissent mettre en œuvre des techniques allant véritablement dans le sens d'une démarche de développement durable.

- Respect de l'environnement et des écosystèmes naturels
- Préservation et économie de la ressource en eau
- Economie des ressources naturelles
- Respect de la santé des agents et des habitants de la commune

- Amélioration du cadre de vie et de la qualité de la vie des citoyens

### **Des connaissances sont donc indispensables ...**

#### **... pour la gestion des espaces verts urbains :**

- Utiliser les plantes vivaces pour limiter la consommation d'eau et les intrants indispensables avec les plantes annuelles
- Utiliser les différents types de paillis existants pour limiter la prolifération des plantes spontanées dans les massifs fleuris et limiter l'arrosage
- Mettre en œuvre les techniques de compostage pour recycler les végétaux
- Pratiquer les techniques de taille douce des arbustes et d'élagage raisonné des arbres pour améliorer la qualité du cadre de vie
- Pratiquer la lutte biologique en préservant les insectes auxiliaires et leurs larves, nécessaires à la bonne santé des végétaux

#### **... pour la gestion des milieux naturels urbains et périurbains :**

- Connaître et comprendre le fonctionnement des écosystèmes, pour pouvoir appliquer des méthodes favorisant la biodiversité
- Reconnaître la végétation spontanée, spécifique des milieux naturels, pour la mettre en valeur et contrôler la végétation envahissante

### **5- Faire adhérer la population en communiquant par différents moyens...**

Lorsqu'une commune décide de modifier ses modes de gestion, la communication auprès de ses habitants est indispensable. Expliquer la démarche, les objectifs, permet de prévenir les éventuelles incompréhensions liées aux changements perçus dans les modes d'entretien. La presse locale, le bulletin municipal, les plaquettes de présentation, les réunions publiques, sont, tout comme les expositions, la signalisation sur les sites ou l'organisation d'ateliers, autant de moyens d'impliquer la population.

Parallèlement, une campagne auprès des particuliers peut être menée pour les inciter à jardiner également sans pesticides.

## **Répondre aux objectifs**

### **1-Préserver la ressource en eau**

#### **Déterminer le niveau de risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines.**

Objectif :

Cartographier les espaces communaux par des codes couleurs en fonction du niveau de risque :

- Proximité d'une rivière = Risque élevé
- Terrain perméable (calcaire, gypse,..) = Risque élevé
- Voirie imperméable reliée au réseau d'eaux pluviales = Risque élevé

La cartographie des risques de transfert vers les eaux superficielles et souterraines permet de déterminer les secteurs où l'usage de produits chimiques doit être stoppé prioritairement.

#### **Mettre en place un plan de désherbage sur l'ensemble de la commune.**

La typologie des espaces permet de déterminer des objectifs d'entretien par types d'espaces, d'identifier les secteurs où le désherbage est nécessaire ainsi que les niveaux et fréquences d'intervention adaptés.

L'interaction des objectifs d'entretien et de la cartographie des risques va permettre de sélectionner les techniques d'intervention secteur par secteur.

#### **Remplacer le désherbage chimique par des méthodes alternatives appropriées aux différents types d'espaces.**

Il existe plusieurs pratiques de gestion des herbes adventices spontanées :

- Des techniques préventives empêchant les herbes de pousser
- Des techniques curatives détruisant les herbes indésirables.
- On peut aussi laisser se développer ces plantes spontanées dans certains espaces, à caractère naturel notamment (parcs, jardins, berges...), en veillant à maîtriser leur développement.

## **2-Protéger la santé des habitants et des agents municipaux**

La réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, impose des mesures de précaution qui visent à protéger les professionnels qui les manipulent, ainsi que la population. Ces mesures sont souvent méconnues par les utilisateurs faute de formation, voire inutilisées car trop contraignantes et trop coûteuses.

De plus, le renouvellement fréquent des équipes techniques nécessite la mise en place régulière de formations.

Face à ces contraintes et à l'urgence de protéger l'environnement ainsi que la santé publique, il devient nécessaire de remplacer progressivement mais sans perdre de temps, ces méthodes polluantes par des solutions alternatives, «plus naturelles» et donc moins nocives. Plusieurs collectivités, dont la ville de Beauvais, se sont engagées dans cette démarche, et pratiquent désormais la gestion différenciée.

## **3-Préserver la qualité du paysage communal**

### **Faire un diagnostic des espaces publics.**

Inventorier les espaces publics de la commune : massifs, alignements, talus, parkings, abords d'équipements, parcs et jardins, sentes, berges...

Cartographier et calculer les surfaces de ces espaces, en déterminer la nature, les usages, les caractéristiques physiques et les modes d'entretien actuels.

### **Elaborer une typologie des espaces publics.**

En fonction de leur nature et de leur usage, les espaces publics seront classés dans différentes catégories, chacune caractérisée par un niveau et un mode d'entretien spécifiques. Ces catégories représenteront des espaces horticoles, des espaces jardinés, des espaces rustiques ou des espaces naturels, définis en fonction de la spécificité de chaque commune.

### **Définir le mode d'entretien pour chaque type d'espace.**

La nature et la fréquence des interventions seront déterminées à partir de la nature des espaces et des objectifs à atteindre selon leur catégorie : rigueur de la composition végétale, palette de plantes à utiliser, niveau d'intervention des jardiniers, pérennité des plantations, consommation d'eau et solutions à mettre en place pour réduire ou remplacer les intrants.

*Les espaces horticoles* nécessitent un aménagement paysager de qualité et un entretien particulièrement soigné. Ce sont par exemple les massifs devant les mairies, les églises, où la composition florale est précise (mosaïcure, compositions thématiques...). Les plantes sont diversifiées, parfois exotiques, et nécessitent l'apport d'eau et d'engrais.

*Les espaces jardinés*, le long des avenues, des rues, devant les équipements communaux, dans les parcs, nécessitent aussi un grand entretien du fait de leur forte fréquentation ou de leur localisation en zone urbanisée, même si l'intervention du jardinier est moins visible que dans les espaces horticoles.

*Les espaces rustiques*, situés dans les parcs, le long des sentes urbaines, sur les berges des rivières, au niveau des délaissés de routes... nécessitent beaucoup moins d'entretien. Les plantes vivaces horticoles et les plantes sauvages, plus résistantes, sont à privilégier.

Dans *les espaces naturels* (bois, étangs, marais, prairies...), l'entretien consiste à préserver le patrimoine biologique spécifique des lieux, le paysage, et à chercher à augmenter la biodiversité (diversité des espèces animales et végétales).

## **4-Améliorer la biodiversité**

Une biodiversité importante garantit un minimum de maladies et d'invasions. Il s'agit donc de favoriser cette biodiversité, ce qui implique de limiter voire de stopper l'intervention sanitaire chimique sur les plantations et dans tous les espaces à caractère naturel.

**Créer un maillage vert entre le cœur de la ville et la périphérie**, reliant les espaces verts, urbains et naturels entre eux, pour favoriser les continuités écologiques et paysagères (circulations douces doublées de haies vives, coulées vertes, boulevards plantés...).

**Diversifier les espaces verts, les milieux naturels**, pour créer des habitats pour la faune sauvage.

**Diversifier les espèces végétales**, pour augmenter la diversité animale et notamment celle de la faune auxiliaire (prédateurs ou parasites des ravageurs et pollinisateurs). Une grande diversité engendre une complexité des chaînes alimentaires, source de stabilité des écosystèmes, ce qui limite les risques de pullulation de ravageurs et de contamination par des maladies.

**Favoriser la flore sauvage** dans les espaces naturels et certains espaces urbains (berges de rivières, parcs,...)

**Gérer les espaces verts et les milieux naturels en respectant la flore et la faune qui les occupent :**

- En pratiquant une taille raisonnée ;
- En luttant le plus naturellement possible contre les maladies et les ravageurs (mesures biologiques préventives, lutte biologique,...)

#### **5-Optimiser le budget d'entretien des espaces publics**

La suppression à terme des produits phytosanitaires et leur remplacement par des techniques alternatives améliorera le budget de fonctionnement des espaces verts.

Les déchets d'élagage et de taille broyés, les tontes de gazon ou les fleurs fanées, pourront par exemple être recyclés afin de produire un compost. Celui-ci sera utile dans les massifs horticoles, comme paillage pour protéger et enrichir le sol, diminuer les besoins en eau, ou la fréquence de désherbage...

Favoriser la biodiversité contribue à la bonne santé des végétaux et par conséquent à diminuer, voire supprimer les traitements.

La qualité globale des espaces verts est meilleure, et les agents bénéficient de plus de temps pour créer et acquérir les nouveaux savoir-faire nécessaires à la valorisation de leur métier.



## DOCUMENT 4

### Espaces (vraiment) verts...

Adopter une gestion durable de ses espaces verts, c'est convaincre la population, les élus et les techniciens des services : changer les habitudes, y compris visuelles, est toujours douloureux. Finis les alignements au cordeau, le désherbage systématique, les pelouses uniformes... Vive la diversité de couleurs, de paysages, de végétaux comme d'animaux et d'insectes ! Le promeneur passe d'une composition florale éclatante à une prairie en apparence désordonnée, d'un gazon court tondu à des pieds, d'arbres enherbés et naturellement fleuris. Des surprises surgissent en bordure de voies, des fleurs sauvages multicolores font leur apparition sans être inquiétées.

### Une approche différente

La gestion différenciée propose d'intégrer une dimension environnementale plus naturelle dans l'effort de fleurissement et de verdissement d'une ville, pour obtenir un espace vert de grande qualité écologique, esthétique et récréatif. C'est souvent une transition douce avec le contexte urbain minéral qui différencie les espaces gérés écologiquement. Cela se fait de façon progressive, en apprenant et comprenant le rôle de l'espace vert dans la nature et de la nature dans l'espace vert. Ce mode de fonctionnement a de multiples atouts : il offre des perspectives de reconquête écologique, paysagère et sociale. Les espaces verts urbains accueillent à nouveau une biodiversité mise à mal par l'urbanisation, l'agriculture intensive et l'imperméabilisation des surfaces. Tout en restant bien sûr des lieux de proximité plus naturels pour les habitants, avec une utilisation raisonnée ou nulle de produits phytosanitaires, une économie d'eau, l'implantation d'espèces locales...

### Les pratiques de gestion différenciée

- planter des espèces indigènes et diversifier les végétaux régionaux : c'est une protection contre la dissémination des maladies affectant une espèce particulière ;
- diversifier les habitats pour oiseaux et animaux (prairies, zones humides, haies...) et prendre en compte les potentiels écologiques existants (buttes, plantes grimpantes...)
- limiter, voire arrêter, l'utilisation de traitements phytosanitaires ;
- procéder au paillage des massifs grâce aux produits de taille en copeaux : limite la pousse des adventices, maintient l'humidité dans le sol, enrichit ensuite le substrat ;
- privilégier les marchés avec les producteurs locaux et pépiniéristes, sur des critères de développement durable.

### Trouver la petite bête

Une façon complémentaire de limiter les produits phytosanitaires est d'avoir recours à de précieux auxiliaires, autrement dit de chercher la petite bête. C'est la PBI, pour protection biologique intégrée, ou l'utilisation d'insectes, de bactéries, d'acariens, de champignons, appelés auxiliaires, pour lutter contre les nuisibles ou les maladies des plantes. L'exemple le plus connu est celui de la coccinelle qui raffole des pucerons, mais les larves de syrphes ou la chrysope s'y entendent aussi. Plus de vingt-cinq auxiliaires, prédateurs ou parasitoïdes, sont ainsi utilisés en France dans le contrôle des populations de ravageurs. Le tout est de reconnaître qui fait quoi : le service Espace vert de Grenoble a ainsi fourni à ses équipes des fiches d'alerte qui permettent de recenser dégâts et parasites et de réagir dans les vingt-quatre heures. Autre point intéressant d'observation : le fait d'arrêter le traitement des arbres a ramené en ville une faune auxiliaire naturelle...

### Grenoble fait ses classes

En passe d'adopter définitivement la gestion différenciée, Grenoble adopte quatre classes d'entretien :

- « ornemental » : de prestige, avec un gros entretien, beaucoup de fleurs. Elle est utilisée dans les espaces à fonction patrimoniale, les parcs historiques et les lieux prestigieux ;
- « classique » : tous les gazons sont tondu, l'arrosage est automatique. La qualité esthétique reste essentielle, mais l'entretien est moins intensif. Elle s'applique surtout aux grands parcs urbains ;
- « naturel » : pas d'intervention ou presque. On laisse délibérément place à la nature. Ce ne sont pas des friches, les prairies sont fauchées, les masses de fleurs locales sont mises en valeur.

- « rustique » : les gazons sont moins souvent tondu (8 à 12 fois au lieu de 24), pâquerettes et fleurs réapparaissent... Cette vision plus champêtre de la ville accompagne les circulations douces par des corridors biologiques ;

### **Esthétisme et écologie**

Les intérêts de la gestion différenciée sont multiples : paysagers et esthétiques, mais aussi culturels et pédagogiques. Ils permettent la création de sentiers pédagogiques, la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement, de fêtes de la nature. L'intérêt écologique est évident, avec la diminution de l'emploi de produits phytosanitaires, le maintien des populations végétales et animales locales. Et pour une collectivité, l'économie de temps et l'optimisation du travail peuvent être des atouts non négligeables, tout comme la limitation des dépenses d'entretien.

### **Entretien**

Yves Caestecker, responsable du service des Espaces verts de Grande-Synthe

#### **« Il a fallu expliquer et convaincre »**

*Le passage à la gestion différenciée a-t-il changé le service ?*

Oui, dès 1990, nous en avons profité pour embaucher de nouveaux profils et promouvoir un travail différent. Aujourd'hui, nous sommes une équipe de 87 personnes, régulièrement formées. Tous les agents s'y retrouvent parce qu'il n'y a pas remise en cause des compétences, mais enrichissement permanent en techniques novatrices.

*La population adhère-t-elle à cette gestion ?*

Au début, il a fallu expliquer, convaincre. Nous avons beaucoup misé sur la communication pour changer le regard des gens. La création d'un verger pédagogique nous y a aidés : elle a permis l'expérimentation, l'introduction d'insectes auxiliaires, etc. C'est toujours un lieu ressource, une dynamique pédagogique essentielle, qui permet de mettre en évidence différents types de flore, de faune, d'insectes.

*Sur le plan budgétaire, est-ce économique ?*

Nous n'achetons presque plus de produits phytosanitaires, mais avons investi dans de nouveaux outils. En fait, nous avons surtout gagné du temps, que nous utilisons autrement, pour la recherche, l'analyse, l'inventaire, la sensibilisation et l'expérimentation. Un travail passionnant !

La Lettre du cadre territorial - 1<sup>er</sup> février 2009

## DOCUMENT 5

### Emploi public - Les métiers des espaces verts font peau neuve

Le développement durable est désormais au cœur des préoccupations des services espaces verts. Cette évolution change le paysage urbain et a un impact direct sur les métiers.

Depuis une quinzaine d'années, les services des espaces verts introduisent de nouvelles techniques d'entretien plus écologiques, tels que la gestion différenciée des espaces verts, la prise en compte de la biodiversité et le développement de techniques économes en eau, en produits phytosanitaires, ou en production de déchets. « La gestion différenciée décline un panel, en partant d'espaces très artificialisés pour aller vers des espaces les plus naturels possible », décrit Bernard Delorme, paysagiste DPE, directeur des espaces verts de Thonon-les-Bains, et formateur au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). A Saint-Etienne, la direction du cadre de vie - qui regroupe les espaces verts et le nettoyage - évolue vers une gestion plus écologique des espaces, en utilisant moins d'intrants. Si la majorité des grandes villes mènent des démarches exemplaires, des communes plus modestes, telle Jarrige en Isère, s'engagent de la même façon. Les collectivités agissent aussi à l'échelle intercommunale.

### Des pratiques plus écologiques

Pour mettre en musique ces nouvelles pratiques, elles sont aidées par des professionnels, telle l'association Plante & cité, qui expérimentent avec elles des programmes de recherche appliquée, et mutualise les connaissances.

En écho à l'évolution de ces techniques, « les métiers des espaces verts évoluent en permanence », décrit Gaëlle Aggeri, responsable du pôle de compétences espaces verts et paysages au CNFPT. Désormais en charge de la biodiversification des villes, à travers la gestion des rivières, jardins, friches et agricultures urbaines, le rôle du « jardinier-écologue » est pensé autrement. Issu de l'école horticole des parcs et jardins, Pascal Laigle, devenu responsable du service gestion et valorisation de l'espace à Saumur Loire Développement (49), témoigne avoir « vécu une révolution intellectuelle, suite à une formation, en comprenant que la gestion horticole ne répondait pas aux besoins d'une pratique plus fine, fondée sur l'observation de la nature ». Un avis partagé par Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de la ville de Versailles, et animatrice du groupe espaces verts à l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF). « De formation horticole, les jardiniers n'ont pas toujours connaissance des végétaux ; ils doivent apprendre à planter, à observer, pour promouvoir une gestion durable », insiste-t-elle. Aussi, pour répondre à ces nouvelles politiques, les collectivités forment leurs agents. La Ville de Montpellier lance ainsi ce printemps une série de formations naturalistes auprès de ses deux cent cinquante agents, sur plusieurs années. « Pendant deux jours, ils découvrent l'environnement vivant (la vie présente dans le sol, les végétaux, et l'air). Aujourd'hui je recherche des jardiniers de la nature et non plus des profils horticoles », explique Philippe Croze, directeur paysage et nature.

A Paris, les jardiniers sont formés en interne pour « observer ce qui se produit spontanément dans la nature » et adapter leur gestion aux besoins des plantes. « Le jardinier revient comme un acteur central de la gestion des espaces », analyse ainsi Pierre Veillat, conseiller scientifique et technique à la direction des espaces verts et de l'environnement de la capitale.

Dans les villes importantes, les services déclinent ainsi une palette de douze métiers, du jardinier des espaces horticoles et naturels au chef de projet paysage, en passant par le chargé de travaux, l'agent de production végétale, le coordonnateur gestion des espaces verts, le directeur des espaces verts et le concepteur paysagiste. « Les postes d'agents qualifiés sont difficiles à pourvoir, faute de candidats », reconnaît Cathy Biass-Morin.

### Un rôle crucial pour la ville

Parallèlement à l'évolution des métiers, la filière connaît un autre changement majeur. La nature sort des espaces verts pour s'installer dans les espaces publics, conduisant les agents de ces services à dialoguer avec les autres métiers de la Ville. « Les politiques publiques redécouvrent les vertus sociales et environnementales de la nature et de l'arbre en ville », se réjouit ainsi Frédéric Ségur, responsable du service arbres et paysages à la communauté urbaine de Lyon. Pour preuve, des études récentes du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) montrent que la nature joue un rôle fondamental dans le rafraîchissement des villes en période de canicule. Ainsi, les « pôles de verdure, et trames vertes et

bleues » permettent d'abaisser la température d'un quartier de 5 à 6 ° ; et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. « Ces données légitiment le rôle des services des espaces verts, qui œuvrent plus fréquemment avec les autres services de l'aménagement : voirie, urbanisme », souligne Gaëlle Aggeri. Dans cet esprit, le CNFPT et ses partenaires (voir encadré) organisent un colloque européen, les 16 et 17 décembre prochain, à Versailles, intitulé « Vers les villes-nature sans pesticides : cohérences territoriales, paysagères et sociales ».

Gaëlle Aggeri, responsable pôle compétence espaces verts et paysages du CNFPT/Enact Montpellier

« **Une importante demande de formation** »

### **Quelles sont les grandes tendances d'évolution des métiers des espaces verts ?**

Si le terme « espaces verts » est encore usité, les missions et domaines d'intervention de ces services ont beaucoup évolué. Ainsi, après avoir pratiqué jusqu'aux années 1990 une gestion horticole intensive, les collectivités ont opté pour une gestion différenciée des espaces verts, puis pour une gestion durable de leurs territoires de nature, le développement durable étant devenu un axe fort. Ces démarches ont engendré une évolution des pratiques, avec l'introduction de nouvelles techniques d'entretien respectueuses des ressources naturelles, sur l'ensemble de l'espace public.

### **Le secteur des espaces verts recrute-t-il de façon importante ?**

Oui, le secteur recrute. Avec l'essor du développement durable, le métier de jardinier des espaces naturels et horticoles, notamment, est dit « à fort renouvellement d'effectifs ». En 2009, environ 1 150 recrutements ont été envisagés ; 96 % des recrutements portaient sur des agents de catégorie C. Des évolutions de carrière sont possibles vers un poste d'encadrant intermédiaire ou une spécialisation (élagueur, agent de production végétale). Le profil des 700 ingénieurs et 2 800 techniciens concernés change, avec une demande de scientifiques forestiers ou écologues, ou de médiateurs sociaux des espaces partagés.

### **La formation s'est-elle développée en parallèle ?**

Bien sûr. Premier secteur quantitatif de l'offre technique avant les bâtiments et la voirie, ces stages représentent le tiers des formations de la filière. Nous organisons des stages de 3 à 5 jours, et des itinéraires de formation aux modules variés (connaissance des arbres, du milieu, de la biodiversité, économies d'eau). Trois fois par an, nous animons des colloques avec des réseaux professionnels, tels l'association des ingénieurs territoriaux de France et l'association française des directeurs de jardins et d'espaces verts publics, et des chercheurs.

Olivier Hervé, technicien service espaces verts, Nantes (44)

« **Nous devenons des jardiniers de la nature** »

Doté d'un BEP et d'un brevet de technicien horticole, Olivier Hervé a d'abord intégré la commune de Cordemais comme jardinier, puis agent de maîtrise. « J'ai obtenu le concours de technicien avant d'être recruté par la ville de Nantes, où je suis responsable de plusieurs équipes. Ma formation de base étant horticole, j'ai commencé mon métier selon les techniques usitées à l'époque, avec l'utilisation entre autres de désherbant, engrais », explique-t-il. La Ville de Nantes a ensuite changé de cap.

« Aujourd'hui, nous déclinons des plans d'actions, dont l'un des objectifs est de tendre vers le "zéro phyto". Nous utilisons très peu de produits, en mettant du paillage de broyage de bois par exemple sur les parterres ; nous observons les arbres, taillons autrement, préservons la biodiversité. Nous devenons des jardiniers de la nature, plus que des jardiniers horticoles ».

Les espaces verts sont moins nets, et l'herbe pousse désormais sur les espaces sablés, les découpes sont moins régulières. Mais petit à petit, les habitants adhèrent. « Actuellement, nous remettons à jour un document élaboré au début des années 90, et réécrivons notre code qualité pour communiquer sur la façon d'entretenir ces différents espaces. Ce travail sera communiqué aux jardiniers et à divers partenaires (écoles, crèches, service des sports), puis au grand public ».

Christophe Laine, Brigade verte, Les Herbiers (85)

« **Intégrer la brigade verte est un nouveau challenge** »

Depuis le début de l'année, la commune des Herbiers n'utilise plus aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics. Pour accompagner cet engagement, la Ville vient de lancer une campagne de communication intitulée « Opération zéro désherbant » afin de sensibiliser ses

habitants aux dangers que représentent les produits phytosanitaires (désherbants, insecticides, fongicides), et les inciter à les supprimer pour l'entretien de leurs jardins. « Une brigade verte a également été créée comme « ambassadrice de l'écojardinage » pour mettre en œuvre et expliquer cette démarche auprès des gens. Dans un premier temps, nous avons été formés sur les techniques alternatives. Depuis, nous pratiquons le désherbage thermique sur les enrobés, et fauchons les espaces sablés à l'aide d'un coupebordure.

Pour les espaces enherbés, nous adoptons la méthode du mulching et celle de la gestion différenciée en laissant certains espaces verts en prairie pour favoriser le retour des fleurs naturelles et favoriser la biodiversité. Si certains habitants se posent des questions sur notre démarche, d'autres se sentent au contraire très concernés : ils entretiennent devant chez eux et utilisent la binette sur le trottoir ». Pépiniériste de formation, Christophe Laine a d'abord travaillé dans une entreprise privée, avant d'intégrer la Ville des Herbiers il y a huit ans. Intégrer la brigade verte est pour lui un nouveau challenge.

Bernard Carrignon, Technicien territorial, responsable du service des espaces verts, mairie de Jarrie (38)

« **Nous avons changé notre façon de travailler** »

« Je suis sensibilisé à la préservation de la nature depuis longtemps, ayant commencé ma carrière comme garde champêtre à la réserve naturelle de la commune. J'ai ensuite été recruté par les services techniques comme technicien polyvalent du bâtiment, puis ai passé le concours de technicien territorial. J'ai créé petit à petit un service des espaces verts. J'ai toujours acheté des produits sans classement toxicologique, et passé le certificat d'applicateur de produits phytosanitaires par moi-même ». L'arrivée d'une nouvelle directrice, architecte paysagiste et écologue, au sein de la collectivité a accéléré les évolutions. « Nous avons changé notre façon de travailler, en installant des panneaux explicatifs. Nous avons aujourd'hui des gazons fleuris plutôt que des massifs fleuris, hormis en centre-ville. Nous utilisons des plantes locales, du bois de châtaignier non traité pour les barrières ; nous récupérons l'eau de pluie pour arroser ». Aujourd'hui, ce service est parvenu à une pratique dite « à zéro produit phyto » et réalise une fauche tardive le plus souvent possible pour améliorer la biodiversité des espaces publics. « Nous avons fait le bilan carbone des produits que nous utilisons et tâchons d'être attentifs à tous les domaines. Nous informons beaucoup la population dans le bulletin municipal ».

Le Moniteur - 4 juin 2010

**NE PAS  
RETOURNER  
LE SUJET  
AVANT LE  
SIGNAL**